

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au centre culturel André Malraux, sous la présidence de **Madame Virginie DEFRANCE, Première Adjointe**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 2 mars 2022.

Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 25
Pouvoirs : 3
Quorum : 15

PRESENTS : M. DEL GRAZIA Marc - Mme DEFRANCE Virginie - M. CARPENTIER Gilbert - Mme LAMOTTE Diane - M. FREY Max - Mme NAUDIN Viviane - M. BELTRANDO Philippe - Mme MORUZZI-COQUELIN Marie-Christine - Mme VIET Anne-Marie - Mme HOCQUET Marina - M. VANDEVOIR Marc - Mme CALDERONE Brigitte - Mme. DALLEST Martine - Mme BAUMLE Patricia - M. DIAS Laurent - M. BOSSELUT Cyril - M. CHABAUD Pierre-Yves - M. COQUILLAT Ludovic - Mme DELEAU Virginie - Mme FOURNIER Marie-Thérèse - Mme DOMANICO Evelyne - M. PIGNOL Claude - Mme BONTOUX Jocelyne - M. ENSARGUEX Patrice - M. ORGEAS Jérôme.

Secrétaire de séance :
Virginie DELEAU

PROCURATIONS : Mme VIAL Marjorie à Mme DEFRANCE Virginie - M. TARRINI Alain à Mme HOCQUET Marina - Mme COSTIOU Pascale à M. ENSARGUEX Patrice.

Pour : 20
Contre : 0
Abstentions : 7

ABSENTS (Excusés) : M. BECUE Jean-Nicolas.

Mme FOURNIER Marie-Thérèse - Mme DOMANICO Evelyne - M. PIGNOL Claude - Mme BONTOUX Jocelyne - M. ENSARGUEX Patrice - M. ORGEAS Jérôme - Mme COSTIOU Pascale.
M. DEL GRAZIA Marc ne prend pas part au vote

N° DELIB_13_2023

**Objet : Budget de la Commune
Approbation du Compte Administratif, Exercice 2022**

Rapporteur : Max FREY, Adjoint

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré,

VU le livre 3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERANT sur le compte administratif dressé par Monsieur le Maire Marc DEL GRAZIA,

DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif de l'année 2022, lequel se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	5 472 686.19€	Dépenses	930 066.29€
Recettes	5 896 482.67€	Recettes	919 983.19€
Solde	423 796.48€	Solde	-10 083.10€

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications portées dans le compte de gestion du Receveur Municipal, et que le solde de l'exercice 2022 est identique au chiffre figurant dans le compte de gestion du Receveur Municipal,

REMARQUE que l'exercice 2022 affiche des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement :

Section d'Investissement	Restes à réaliser en dépenses	Restes à réaliser en recettes
Montants	-99 132.91€	219 636.00€

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE les résultats tels qu'ils sont résumés ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le 9 mars 2023

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

AR-Préfecture de Marseille

013-211300850-20230309-14-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09-03-2023

Publication le : 09-03-2023



Le Maire,

Marc DEL GRAZIA